

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2021



Présents :

Mesdames et Messieurs COSTES Christophe, FOURCASSIER Cédric, LARRUE Jacques, LAUDANA Corine, MORICE Michel, ZARATE Jean-Louis.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs COUTTENIER Sylviane, FERRADOU Fabien, JAEN-CELLA Emilie, RIEU Marie-Andrée, TRILHE Rachel.

Procurations : Mesdames et Messieurs COUTTENIER Sylviane, FERRADOU Fabien, JAEN-CELLA Emile, TRILHE Rachel.

Date de la convocation et affichage : 21/06/2021

Secrétaire de séance : MORICE Michel

Président de séance : COSTES Christophe

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ouverture de la séance 19h00

01. Approbation procès-verbal de la séance du 12 avril 2021

Le projet de PV a été transmis aux conseillers municipaux pour relecture.

Approuvé à l'unanimité

| <i>Membres en exercice</i> | <i>Présents</i> | <i>Votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> |
|----------------------------|-----------------|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| 11 | 6 | 10 | 10 | 0 | 0 |

02. Délibération pour l'attribution du marché de restauration - portage de repas à domicile (N°2021JUN25_01)

Monsieur le 1^{er} adjoint rappelle à l'assemblée que le marché de fourniture et de livraison de repas et de denrées alimentaires en liaison froide pour les écoles, les centres de loisirs et la fourniture et livraison de repas à domicile, passé en 2019, prend fin le 31 août 2021.

Monsieur le 1^{er} adjoint informe l'assemblée qu'une nouvelle consultation, dans le cadre d'un groupement de commandes, a été lancée selon la procédure adaptée conformément au code des marchés publics, en marché à groupement de commandes.

Le règlement de consultation prévoyait :

Pour la restauration scolaire :

- une offre de base : 1 élément issu de l'agriculture biologique par jour + 1 repas bio par semaine
- une option : 2 éléments issus de l'agriculture biologique par jour + 1 repas bio par semaine.

Pour les repas à domicile :

- une offre de base : 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine
- une option : 1 élément issu de l'agriculture biologique par jour.

La Commission d'Appel d'Offre du groupement de commandes s'est réunie le 20 mai 2021 pour procéder à l'ouverture des plis.

Deux sociétés ont répondu :

COMPASS
ANSAMBLE

Il a été demandé par la suite aux 2 candidats des précisions sur leurs offres

Au vu des offres et au regard des éléments de pondération de la valeur prix et de la valeur technique, la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 11 juin pour analyser les offres, propose de retenir la société ANSAMBLE avec l'offre de base comprenant un élément issu de l'agriculture biologique par jour et un repas issu de l'agriculture biologique par semaine pour la restauration scolaire et 2 éléments issus de l'agriculture biologique par semaine pour les repas à domicile, sous réserve de la fourniture des justificatifs de sa situation sociale et fiscale.

Le classement des offres selon les critères du règlement de consultation donne le résultat ci-dessous :

| | |
|--------------------------|----------|
| Ansamble – offre de base | 100.00 % |
| Ansamble - option | 95.10 % |
| Compass – Offre de base | 89.11 % |
| Compass - Option | 84.76 % |

Le récapitulatif des prix unitaires TTC de l'offre que la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir est dans le tableau suivant :

| Scolaire | |
|-----------------------------|--------|
| Déjeuner enfant maternelle | 2,64 € |
| Déjeuner enfant élémentaire | 2,75 € |
| Déjeuner adulte | 3,19 € |
| Péri Scolaire | |
| Déjeuner enfant maternelle | 2,64 € |
| Déjeuner enfant élémentaire | 2,75 € |
| Déjeuner adulte | 3,19 € |
| Extra Scolaire | |
| Déjeuner enfant maternelle | 2,64 € |
| Déjeuner enfant élémentaire | 2,75 € |
| Déjeuner adulte | 3,19 € |
| Portage de repas | |
| Repas | 4,61 € |

Monsieur le 1^{er} adjoint propose aux membres du conseil municipal de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Approuvé à l'unanimité

| <i>Membres en exercice</i> | <i>Présents</i> | <i>Votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> |
|----------------------------|-----------------|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| 11 | 6 | 10 | 10 | 0 | 0 |

03. Délibération pour la nomination du représentant de la commune au sein de la C.L.E.C.T. (N°2021JUN25_02)

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), il doit être créé entre la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les communes membres et l'intercommunalité. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Vu la délibération n°2021_049 en date du 29 Avril 2021 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Save au Touch portant création et composition de la *Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées* (CLECT) ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à l'élection des membres de la CLECT pour la mandature à venir ;

Considérant que par une délibération n° 2021_049 en date du 29 Avril 2021, le Conseil communautaire de la CCST a fixé la composition de la CLECT à un représentant titulaire et un représentant suppléant par commune ;

Considérant que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être élus par le conseil municipal parmi ses membres ;

Mme COUTTENIER Sylviane et M. COSTES Christophe se portent candidats.

Après débat, le Conseil municipal

➤ **Approuve la représentation de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées comme suit :**

- Mme COUTTENIER Sylviane ayant obtenue l'unanimité des suffrages exprimés est élue comme représentante **titulaire**
- Mr COSTES Christophe ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés est élu comme représentant **suppléant**.

Approuvé à l'unanimité

| <i>Membres en exercice</i> | <i>Présents</i> | <i>Votants</i> | <i>Pour</i> | <i>Contre</i> | <i>Abstention</i> |
|----------------------------|-----------------|----------------|-------------|---------------|-------------------|
| 11 | 6 | 10 | 10 | 0 | 0 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.



Liste des délibérations adoptées :

- Vote pour l'attribution du marché de restauration - portage de repas à domicile (N°2021JUIN25_01)
- Vote pour la nomination du représentant de la commune au sein de la C.L.E.C.T. (N°2021JUIN25_02)

| | | |
|-------------------------------------|---|---|
| Christophe COSTES | Sylviane COUTTENIER Absente | Fabien FERRADOU Absent |
| Cédric FOURCASSIER | Emilie JAEN-CELLA Absente | Jacques LARRUE |
| Corine LAUDANA | Michel MORICE | Marie-Andrée RIEU Absente |
| Rachel TRILHE Absente | Jean-Louis ZARATE | |